

ne, nous déplorons cette fin prématurée et la perte que font aujourd'hui les lettres et la société...

J. D. —L'Opinion-Publique

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à midi et à 5 hrs. du soir. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Le frais de port sont à la charge de l'Éditeur-propriétaire. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

ABONNEMENT: UN AN \$4.00 SIX MOIS \$2.00 TROIS MOIS \$1.00

Par le porteur, à domicile, en ville, 8 cts par semaine.

BUREAU DU JOURNAL 23 & 24, rue St. Gabriel.

ANNONCES: Dix cents la ligne, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à H. BEAUGRAND, Directeur de LA PATRIE, MONTREAL.

LA PATRIE

Montréal, 4 Octobre 1879.

COURRIER.

Le Nouveau Monde parle des raris lecteurs qui restent à dix jours au lit.

Le Nouveau Monde, qui paraît être dans les secrets de M. Robitaille, dit que la dissolution va être toute autre que celle espérée par les libéraux.

Nous demandons une explication. On lit dans le Nord, de St Jérôme:

M. Labelle est arrivé samedi dernier en parfaite santé, d'un voyage de dix-huit jours dans la vallée de l'Ontario. La nouvelle qui a paru dans les journaux anglais de Montréal, allant à dire que M. Labelle avait failli se noyer en pêchant dans la rivière Maskinongé, n'a aucun fondement.

M. Labelle est parti le 16 au matin de la rivière Rouge, avec deux guides sauvages, Xavier et Jacques Commandant, pour explorer le littoral de la rivière de la Nation. Le voyage s'est fait en grande partie par eau, en canot d'écorce. Les explorateurs ont traversé le lac Maskinongé, large de 12 milles, et le lac des Mauves, large de 15 milles, le grand et le petit lac Vert, le lac Brûlé et le grand et le petit lac du Poisson Blanc.

M. Labelle est parti le 16 au matin de la rivière Rouge, avec deux guides sauvages, Xavier et Jacques Commandant, pour explorer le littoral de la rivière de la Nation. Le voyage s'est fait en grande partie par eau, en canot d'écorce. Les explorateurs ont traversé le lac Maskinongé, large de 12 milles, et le lac des Mauves, large de 15 milles, le grand et le petit lac Vert, le lac Brûlé et le grand et le petit lac du Poisson Blanc.

M. Labelle est revenu enchanté de cette exploration en pleine forêt. Il faut l'entendre parler avec son enthousiasme ordinaire, du pays et de ce qu'il a vu pour avoir une idée de ce qu'est le pays et de ce qu'il pourrait devenir dans la main du colon.

M. Labelle a fixé l'emplacement d'une église au lac Maskinongé dans le Township Labelle. Les explorateurs ont visité deux colons, les MM. Belanger, établis à 16 milles de tout chemin et des terres arpentées.

M. Joly comme homme d'honneur.

Si on nous demandait quel est le plus brutal des journaux conservateurs de notre pays nous serions dans une bien grande perplexité pour répondre. Chacun a sa feuille de prédilection. Les Montréalais tiennent pour la Minerve; les Québécois pour le Canada et les citoyens de Toronto pour le Mail. Nous ne voulons pas nous prononcer sur la matière, n'ayant jamais trouvé habile le choix indiscret de Paris. Mettons qu'ils sont égaux d'intention, mais que le Mail ayant plus d'espace à sa disposition et plus de rédacteurs à son service peut l'emporter sur ces deux concurrents si on ne considère pas la proportion. Le Mail, on le sait, est dirigé par des gens qui interrogés en cour de justice sur les motifs des calomnies qu'ils répandaient à droite et à gauche répondent sous serment qu'ils considèrent comme de leur devoir de journalistes conservateurs de tacher de tuer chaque matin par la calomnie un chef de parti libéral.

Après avoir essayé—et par bonheur sans succès—de ruiner de réputation MM. Mackenzie, Cartwright, Brown, Mills, Blake, et tant d'autres, le Mail veut maintenant faire passer M. Joly pour un homme sans honneur. L'entreprise vaudrait qu'on en parlât si les antécédents du grand journal tory de Toronto n'étaient pas si bien connus.

La grande accusation du Mail contre M. Joly, c'est cette roganerie ridicule au sujet de « l'achat » de M. Turcotte. Voici comment notre excellent confrère du Times de Hamilton fait justice de cette niaiserie: « Le Mail objecte à ce que nous avons dit au sujet de l'honorabilité de M. Joly et dit qu'il a perdu ce caractère le jour où il a fait la « conquête » de M. Turcotte. Une réponse à cette accusation il faut dire qu'il n'y a aucune preuve que M. Joly ait jamais « acheté » M. Turcotte, ni que ce dernier ait jamais été « acheté ». C'est une simple présomption. Pas un seul mot de preuve n'a jamais été donné au soutien de l'accusation que M. Turcotte a repoussée ainsi que le Mail le sait. L'organe ferait preuve de plus de loyauté si avant de porter une telle accusation contre M. Joly il attendait le résultat du procès que M. Turcotte, sur cette même question, a intenté à la Gazette de Montréal pour revendiquer son caractère; mais le Mail ne s'occupe guère d'être loyal et honnête lorsqu'il parle d'un adversaire, et il serait inutile d'attendre cela de lui. Il y a pourtant une excuse que l'organe peut invoquer. Il sait que lorsque sir John A. Macdonald, son chef, s'assure le support de quelques-uns de ses adversaires politiques, c'est par le moyen de l'achat, chaque fois qu'il en a la chance et comme il s'est souvent vanté d'avoir acheté « une bête dans les étau ». De cette façon il est épargné le désagrément de se voir serrez dans un coin. »

C'est ainsi qu'en 1867 il a acheté un membre pour le cabinet Sandfield Macdonald et l'a mis en état de demander une coalition dans la province. Le Mail sait parfaitement bien que tout adversaire politique qui passe dans le camp de sir John Macdonald est un Judas qui a reçu ses trente pièces d'argent et qui est prêt à trahir ses amis. Avec la lumière dont il s'éclaircira ce n'est pas étonnant qu'il attribue à ses adversaires ce qu'il sait être vrai de ses amis. Ceci, cependant, n'établit aucunement la culpabilité de ses adversaires. Parce que dans les cours de toute sa vie sir John Macdonald a été un enchérisseur sur le marché politique aux loose fish et qu'il en a acheté plusieurs, ce n'est pas une raison de soupçonner M. Joly d'avoir « acheté » M. Turcotte. Il n'y a pas de fondement pour cette accusation, et nous serons grandement trompés si le résultat du procès auquel nous faisons allusion ne ferme pas la bouche aux organes sur cette affaire. L'honneur de M. Joly n'est pas encore diffamé et nous ne pensons pas qu'il le soit jamais.

L'hon. M. Letellier dans Ontario.

Si M. Letellier n'était pas en proie à la cruelle maladie qui l'accable son passage dans Ontario, dont la population est si libérale, aurait été une suite ininterrompue de triomphes. Cependant une dépêche nous apprend qu'il y a huit jours l'Association de Réformateurs de Toronto s'est réunie pour prendre des mesures afin d'offrir un banquet au lieutenant-gouverneur légitime de notre province. L'hon. M. McMurrich, occupait le fauteuil. L'assemblée était particulièrement nombreuse. On y remarquait les honorables MM. Mackenzie, Mowat, Brown et plusieurs autres personnalités distinguées. Une adresse fut préparée et approuvée. M. Letellier était couché tout malade pour recevoir la députation. L'adresse exprime l'admiration du parti de la réforme pour les talents de M. Letellier, et manifeste l'appréciation qu'on fait des grands services qu'il a rendus au pays. Toute sa carrière est approuvée; on

regrette de le voir dans l'état de santé où il se trouve actuellement et l'on condamne énergiquement la révocation dont il a été la victime. M. Letellier a répondu longuement. Il remercie l'association de réforme pour l'honneur qu'elle lui fait et pour les sympathies qu'elle lui offre, et passant en revue les événements qui ont précédé le renvoi du ministère de Boucherville et sa propre révocation, il cite l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et autres autorités pour démontrer que sa conduite a été constitutionnelle et justifiable. Il nie à la chambre des communes le droit de siéger comme tribunal pour juger l'action politique du gouvernement provincial de Québec et termine en remerciant de ne pouvoir, vu l'état de sa santé, visiter les autres parties d'Ontario, ainsi qu'il en avait d'abord l'intention.

Les gens sans noms.

Le Journal de Québec, pour jeter du mépris sur ceux qui ont imprimé ou fait imprimer la circulaire sortie le 30 septembre au matin pour inviter les citoyens à assister à la séance du conseil législatif, s'exprime comme suit: « On ne saurait trop conseiller à la multitude de se méfier de ces invitations de gens sans noms, qui voudraient la mener tuer pour eux les marrons du feu, et comme on a vu déjà, la laisser ensuite dans le feu, aux prises avec la justice, payant les pots cassés. »

Defiez-vous, dit le Journal, de ces invitations de gens sans noms... L'écrivain du Journal veut-il par cette désignation attaquer la réputation personnelle des auteurs de la circulaire en question? Cette circulaire n'était-elle pas convenable sous tous les rapports? Qu'y avez-vous trouvé? —Un simple appel aux citoyens d'aller juger par eux-mêmes l'ignoble conduite des conspirateurs du Conseil législatif.

Nous comprenons que l'absence de tout patriotisme chez un écrivain puisse lui faire préférer l'indifférence du peuple dans une crise parlementaire comme celle que nous traversons; mais l'homme qui écrit dans le Journal a-t-il bien le droit de déverser son mépris sur ceux qui ont à cœur la conservation de nos libertés politiques, et qui ne sont faits pour subir aucune tyrannie? Quels sont ces gens sans noms que méprise le Journal? —Ce sont des citoyens de Québec de la plus haute respectabilité. Si leurs noms n'apparaissent point au bas de leur circulaire, c'est parce que cela n'était pas nécessaire.

Un groupe de citoyens a pris l'initiative en cette circonstance, et au lieu de faire annoncer dans un journal, il s'est servi de circulaires. S'il eût invité les citoyens à mal faire, nous serions le premier à le blâmer; mais il a tout simplement montré du cœur, et l'écrivain du Journal de Québec trouve cela très-extraordinaire.

La Canadiana, digne émule du Journal, a les qualificatifs les plus injurieux à l'adresse des citoyens paisibles qui se sont rendus au Parlement, mardi matin. Il les appelle « la brigade de va n'us », « la canaille qui a été privée de la liberté d'outrager nos conseillers législatifs », « la voyoucratie convenue par invitation spéciale », « soixante et quinze individus débraillés, avinés, malpropres... »

Malgré tout cela, la Canadiana a la naïveté de faire une admission très-significative et très peu en harmonie avec toute cette canaille, toute cette voyoucratie qu'il a vue assemblée devant la bâtisse et dans les couloirs du Parlement. Il dit: « Nous pensons bien que le Conseil eût pu tenir ses galeries ouvertes. Il n'y avait pas le moindre soupçon de danger. »

Puisqu'il n'y avait pas le moindre soupçon de danger, c'est que le peuple, qui attendait aux portes du Conseil, n'était pas de la canaille, ni de la voyoucratie. La canaille est dangereuse surtout; or, comment se fait-il que les solliciteurs et quinze individus débraillés, avinés, malpropres, n'aient manifesté aucune intention de violence? Le 30 septembre au matin, on a vu parmi nos amis une vingtaine de débraillés que les chefs conservateurs emploient ordinairement en temps d'élection pour faire manquer les assemblées libérales en faisant du tapage et du coup de poing au besoin.

Ce sont ces débraillés que le Canadiana dénonce aujourd'hui, après qu'ils ont été payés par lui ou ses amis pour aller couvrir de leur puissante protection les quinze conspirateurs du conseil législatif. L'Événement s'efforce de son côté à blâmer la circulaire, ce qui est un excellent biais, en vérité, pour éluder la question du conseil législatif. Il termine son article comme suit: « Encore une fois, nous ne nous faisons pas le champion d'un parti ou

—MM. S. D. James & Cie, marchands faillis, de Centreville, N. E., font une offre de 75 cts dans le dollar à leurs créanciers.

—La Banque Nationale annonce un dividende de 2 1/2 par cent pour le semestre de l'année fiscale finissant le 31 courant.

—La faillite de MM. Moreau et Trottier, marchands de nouveautés, de Trois-Rivières, a été annoncée samedi dernier. Il y a environ deux ans, M. Moreau acheta le stock de F. Rocheleau et se lança seul dans le commerce, mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait pas faire des affaires aussi avantageusement sous son nom seul. Il prit alors un associé, M. Trottier, jeune commis d'excellente réputation, dont le père, disait-on, possédait un nombre considérable de propriétés; M. Trottier était censé fournir le capital requis.

Il n'a pas été soumis d'état officiel des affaires et l'on n'a pas non plus expliqué les causes qui ont amené ce malheur inattendu, mais la bonne réputation dont jouissent les faillis n'a pas été atteinte et il faut probablement attribuer ce revers aux temps durs.

—Les créanciers de William A. Heaton, fabricant de harnais, de Thorold, Ont., ont donné avis au syndic de vendre la résidence du failli. La vente aura lieu le 27 courant.

—A. R. Bell, marchand de vins de cette ville, dont le magasin a été endommagé dernièrement par un incendie, a poursuivi la compagnie d'assurance Royale Canadienne pour tout le montant de sa police, \$3,333, prétendant avoir subi une perte de \$12,249. La question étant de savoir si réellement M. Bell avait subi des pertes pour un montant aussi élevé, un jury fut nommé pour s'enquérir en cette affaire et fit rapport au juge Johnson que l'état soumis par Bell était très exagéré, que ses assertions étaient mensongères et de plus que le serment qu'il avait fait était faux.

—En conséquence de sa rareté la farine a augmenté de cinquante cents par baril à Belleville.

—Le steamer France arrivé du Havre à New-York, hier, avait à son bord, \$600,000 en pièces de vingt francs.

—Les steamers de la ligne Allan qui sont entrés dans les ports de Liverpool et de Glasgow durant la présente saison ont exporté jusqu'à cette date 4,758 bêtes à cornes, 99 porcs, 125 chevaux, 24 mules, et 21,029 montons.

—William Inman, comptable au service de MM. Elliott & Sheard, marchands de bois, de Almonte, Ont., est disparu il y a quelque temps. Depuis son départ on a constaté qu'il y avait un déficit dans ses livres.

—Sept cent quarante huit vaisseaux sont assurés à la compagnie d'assurance Mutuelle de St. Jean. La valeur de ces vaisseaux est de \$236,870.

—Le conseil municipal de Farham a voté un bonus à une compagnie qui a l'intention d'établir une filature de coton à cet endroit moyennant certaines conditions. Une de ces conditions c'est que trois cents personnes seront employées dans la fabrique.

—M. James G. Reilly, marchand de chaussures de Ste. Catherine, qui a déposé son bilan dernièrement, a repris ses affaires, après avoir fait des arrangements avec ses créanciers.

—A une assemblée publique tenue à Shelburne N. E., la semaine dernière, on a recueilli des souscriptions au montant de \$3,000 pour construire un bassin de radoub à cet endroit. On évalue le coût de ce bassin à \$7,000.

—Cette année, en France, la récolte du blé est inférieure à celle des années précédentes, non seulement sous le rapport du rendement, mais encore sous le rapport de la qualité du grain.

—MM. Alexander Walker & Cie, de cette ville, ont acheté le fonds de commerce de MM. Fish, Shepherd & Cie, faillis.

—Le passif de M. Cushing & Clark, de Salisbury, N. B. s'élève à \$53,000 et l'actif à \$30,000 environ.

—Pendant la semaine qui s'est terminée le 29 de septembre 1879, 766 tonneaux de charbon ont été expédiés de Pieton N. E.

—Dernièrement le Juge Torrance a refusé d'accorder un décharge à un failli parce qu'il avait négligé de tenir un livre de caisse.

—M. Angus cessera d'administrer les affaires de la Banque de Montréal le 31 courant et non pas avant cette date comme certains rumeurs l'annonçaient ces jours derniers.

—Le temps froid de la semaine dernière a causé des dommages aux moissons de patates et autres produits dans les Provinces Maritimes.

—Cette année, la moisson de houblon en Angleterre sera la moins considérable que l'on ait eu depuis 1860.

—David McConachie, marchand de nouveautés important de Welland a transporté son établissement à Otterville, Comté d'Oxford, Ont.

—On a constaté que les échantillons de minerai récemment découverts près de Tanworth, comté d'Addington, Ontario, contenaient 80 pour cent de fer.

GRANDE OUVERTURE

MARCHANDISES D'AUTOMNE

CHEZ JOLICŒUR & FRERES, 633, RUE STE CATHERINE, -635, A L'ENSEIGNE DU GROS CŒUR. Nous ne faisons pas de reclame à sensation. Nous vendons à bon marché et nous demandons au public de vouloir bien s'en assurer en nous rendant une visite. 1 Octobre 1879.

AU BON MARCHÉ!

CHEZ MESSIEURS A. Pilon & Cie. PLUS QUE JAMAIS ON SACRIFIE LA BALANCE DES STOCK DE BANQUEROUTE

Qui ont été achetés à et bon marché par MM. A. PILON & Cie, aux derniers enchères de MM. Benning et Barnaul, encanteurs. Bien de plus vrai que les annonces de la maison A. Pilon & Cie. La popularité de cette maison est encore plus répandue que par le passé. Les avantages pour l'acheteur sont immenses. Lisez: AU GRAND MAGASIN POPULAIRE. GRATIS

On coupe les habillements d'hommes et d'enfants. On donne les Patronus de Manteaux et de Robes. On garnit les Chapeaux. TAILLEURS et MUDISTES de première classe attaché à ce VASTE ÉTABLISSEMENT DU BON MARCHÉ. A l'enseigne de la BOULE VERTE. Nos. 647 et 649 Rue Ste CATHERINE.

N.B.—On bloque les vieux chapeaux en feutre. M. A. PILON sera toujours lui-même au grand magasin.

MM. E. C. STE MARIE & CIE, TRES IMPORTANT.

NO. 225, \$10,000 De MARCHANDISES SÈCHES A SACRIFIER CHEZ MM. E. C. STE MARIE & CIE, 615, rue Ste. Catherine, Enseigne de la Boule Verte. LA GRANDE VENTE COMMENCERA LUNDI, 22 courant,

Pour se continuer toute la semaine. A part des commis bien connus de notre établissement, nous nous sommes assurés les services de plusieurs autres: bons détailliers, surs d'éviter tout retard aux bonnes pratiques qui voudront bien nous honorer de leur visite, et comme l'ancien proverbe est généralement vrai « que les premiers rendus sont les mieux servis. » Nous vous invitons à venir en foule LUNDI MATIN au

NOUVEAUTÉS, RUE ST. LAURENT, SAMEDI, 27 COURANT, UN GRAND ASSORTIMENT

Chacun est invité à aller faire des achats avantageux, parce que ce Stock a été obtenu beaucoup au-dessous de sa valeur. 30 sept. am

SPECIALITÉ DE IMPRESSIONS DE LUXE

AU BUREAU DE LA PATRIE 22, RUE ST. GABRIEL. Patente à vendre. "Automatic Clothes wringer and Bench Combined."

STANTON & COURSOLLE Comptables, agents généraux Solliciteurs de Patentes, 334, RUE ST. GABRIEL. BOITE DE POSTE, 1582. 9 Sept. am

AVIS PUBLIC est par le présent donné au vertu des dispositions de la section 182 de l'acte de la Législature de Québec, 37 Viet. chap. 51, que la Conseil-de-Ville, à sa première assemblée après la dernière insertion de cet avis, c'est à savoir: à l'assemblée mensuelle du dit Conseil qui aura lieu le 13 Octobre prochain, prendra en considération et adoptera une résolution pour adopter le rapport des commissaires des Chemins et des Finances recommandant l'établissement de la rue St Bonaventure, à partir de la rue St Michel jusqu'à la station du Grand Tronc, à certaines conditions y mentionnées.

SEVERE RIVARD, Maire. CHS. GLACKMEYER, Secrétaire de la Cie. Montréal, 30 septembre 1879. —br-183

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de la Compagnie "The Weaving Company," faillie.

Un bref de saisie arrêt a émané ce jour-ci et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, 65 rue St. Jacques, dans la cité de Montréal.

J. E. ROBIDOUX, Avocat, 10 RUE ST. JACQUES, Montréal.

N. ARCHAMBAULT, AVOCAT, 24 Rue St. Jacques. M. Archambault est attaché au bureau de MM. Groulx, Rivest et Dorion, 8 mai

Rusmer Lanctot B. C. L. AVOCAT, No. 3, Cote de la Place d'Armes, Montréal. Bureau du soir: 1863, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

DES FUSILS d'occasion, à un ou deux coups, chez A. BONNEVILLE, 237, rue Notre-Dame.

MM. LAREAU et LEBEUF, Avocats, Ont transporté leurs bureaux au No. 57, rue St. Gabriel, au coin de la rue Notre-Dame, au-dessus de la pharmacie Lavolette et Nelson. Montréal, 31 mai 1879. am

BEAUVAIS Beauvais Hardes confectionnés Pantalon tout fait, bon tweed d'automne... 1.50 Pantalon tout fait, bon tweed anglais... 2.00 Pantalon tout fait, bon tweed durable... 2.50 Habitement tout fait, bon tweed d'automne... 5.50 Habitement tout fait, bon tweed anglais... 7.50 Habitement tout fait, bon tweed écossais... 9.00 Pardessus d'automne en drap (waterproof)... 2.50 Pardessus d'automne, en Melton gris... 3.75 Pardessus d'automne, en tweed unicolore... 5.00 Pardessus d'automne, en drap Venitien bleu... 8.00 Vêtements de dessous. Nos cravates et caleçons d'hiver ne laissent rien à désirer pour les couleurs et les qualités. Les prix sont extrêmement bas. Vous pourrez choisir sur 300 douzaines. Tant qu'aux prix, nous défions la compétition.

FEUILLETON de la "PATRIE."

LES DERNIERS PEUX-ROUGES.

LE TRESOR DE MONTCALM.

II. DE LA BLANCHIERE.

V. LA SURPRISE.

Suite.

A cette attaque meurtrière à laquelle ils ne peuvent faire face, un certain désordre commença à se manifester dans les rangs des défenseurs de la tribu.

—Chef, dit tout à coup le Scalpeur, où donc avez-vous le Castor?

—Le Castor se bat, dit l'Œil-Sanglant en fronçant les sourcils.

—Vous croyez?... Il ne fait pas beaucoup de bruit.

—Hum! prudent, c'est bien tôt dit!... Enfin je veillerai; ce n'est pas le moment de discuter.

—Ouch! dit l'Œil-Sanglant à sa troupe, les Yakangs fuient devant nous. Poursuivez ces lâches et chaque de vous pourra montrer avec orgueil les nombreuses chevelures qu'il aura coupées aujourd'hui.

En avant! Derrière ce rempart, vous trouverez des femmes que vous pourriez amener dans vos wigwams pour préparer votre nourriture.

Quant à moi, guerriers, mon choix est fait: les deux yeux de Fleur-de-Printemps éclairent mon cœur comme les étoiles du Wacondah.

—Ma fille n'est point faite pour habiter la hutte d'un chasseur prairie comme toi! s'écria l'Abéille d'une voix retentissante.

Et s'avancant à la rencontre de l'Œil-Sanglant elle fit tourner son tomahawk pendant une seconde, puis le lança de toute sa force contre l'Indien.

Mais celui-ci était sur ses gardes. D'un bond de côté, il évita l'arme meurtrière, qui alla briser la tête d'un enfant perdu placé derrière lui.

Devenant agresseur à son tour, Œil-Sanglant se rua comme une bête féroce sur l'Abéille désarmée, l'étreignant dans ses bras puissants et la terrassa.

C'en était fait de l'Indienne. Déjà sa chevelure était menacée par le terrible couteau de son ennemi, lorsqu'un tomahawk lancé avec une adresse inouïe vint briser l'arme dans la main de l'Œil-Sanglant.

Celui-ci poussa une exclamation de colère et tourna les yeux du côté d'où le coup était parti.

—Le Castor! murmura-t-il; c'est lui! Un jour sa chevelure ornait mes mocassins et ses os me servaient de sifflet de guerre.

Mais le mouvement qu'il avait fait avait suffi à l'Abéille pour se dégager, et, prête comme une biche poursuivie par les chasseurs, elle escalada le rebranchement et se réfugia auprès de sa fille, dans la loge de la médecine.

Les Enfants perdus s'élançèrent sur sa trace et essayèrent de monter à l'assaut. Mais les Yakangs, combattant avec le courage du désespoir et ayant pour eux la supériorité de la position, les forcèrent à reculer.

Tout à coup un cri de guerre retentit derrière le rebranchement et une grande lueur illumina la nuit. C'est le Serpent qui a conçu un plan diabolique pour vaincre la résistance de l'ennemi.

Tournant la position, il jette adroitement quelques torches enflammées sur le rebranchement, lequel, composé en grande partie des piquets de bois des wigwams, prend feu en un clin d'œil.

A cette vue, le découragement gagne les Yakangs: ils comprennent que leur défaite n'est plus qu'une question de temps. Plusieurs d'entre eux, avec la témérité du désespoir, tentent une sortie par un point du rebranchement que le feu n'a

pas encore envahi et essayent de se faire jour à travers les rangs ennemis. Mais ils se voient refoulés au milieu du cercle de flammes.

Les Enfants perdus, jouant leur victoire certaine, entonnent leur chanson de guerre et exécutent la danse du scalp autour du brasier.

La lueur des flammes découpe dans la nuit leurs silhouettes grimaçantes, qui passent et repassent, semblables à une bande de démons.

Tout à coup un son étrange, grave, prolongé, analogue à celui que les bergers des Alpes tirent de leur corne de bœuf, s'éleva à une soixantaine de pas du théâtre de la lutte.

En même temps trois coups de feu retentissent, auxquels répondent trois cris de douleur et de rage. Le Scalpeur et le Serpent s'affaissent, mortellement frappés; le bras gauche de l'Œil-Sanglant retombe inerte, fracassé par une balle.

—Courage! braves Yakangs criez alors une voix retentissante, courage! les amis viennent!

Et trois nouveaux coups de feu abattent encore trois des assaillants.

—Le Marcheur! s'écrièrent les Enfants perdus avec un accent de rage mêlé de crainte.

Et trois nouveaux coups de feu abattent encore trois des assaillants.

—Notre frère disent les Yakangs.

Et ce secours inespéré relevant leur courage, ils se forment en colonne serrée, prêts à fondre sur les Enfants perdus.

—La Flèche-Noire ou le sorcier de sa tribu pourra seul vous renseigner, avait dit le Marcheur à Raoul; je vous guiderai vers le village de mes frères les Indiens.

En effet, le lendemain de cette conversation, au point du jour, le Marcheur secouant assez rudement ses hôte:

—Holla! monsieur de Valvert! debout et en route!

Les préparatifs du départ furent bientôt faits, et une heure après les trois amis marchaient dans la plaine en se dirigeant vers l'ouest.

—Martin, avait dit le traqueur à son ours avant de partir, Martin, je m'en vais et ne sais combien durera mon absence.

Garde bien ma maison pendant ce temps-là, et si tu as faim, fais briller tes talents de chasseur! Je n'ai pas besoin de t'en dire davantage...

Et l'intelligent animal, comprenant sans doute l'importance de sa mission, s'était assis gravement sur le seuil de la hutte, suivant d'un œil mélancolique les premières heures de marche furent silencieuses.

Le Marcheur, se souvenant de sa récente attaque, avait fait prendre à ses compagnons la file indienne et inspectait minutieusement les environs.

Chaque touffe de hautes herbes, chaque roche, chaque arbre était exactement interrogé par lui.

—Pardieu! dit tout à coup le marquis, si nous marchons ainsi nous n'arriverons jamais. A quoi bon toutes ces lenteurs?

—A sauver peut-être notre vie et, à coup sûr, notre chevelure, dit le traqueur. Quand on marche dans le désert, il ne faut jamais laisser rien de suspect derrière soi.

Cependant, comme malgré la minutie de ses recherches il n'apercevait rien de suspect, le traqueur finit par se relâcher un peu de sa surveillance, et après la halte du déjeuner les trois hommes marchaient de front, le fusil sous le bras et causant gaiement pour abréger la longueur de la route.

—Vous croyez que les Indiens nous recevront amicalement? demanda Raoul.

A continuer.

Si vous n'avez pas les punaises, cokerelles et barbeaux, demandez à votre épicière, une boîte de poudre IBSERTEUR, elle est infatigable et est sans poison ce qui permet de l'employer dans tous les meubles.

ANNEE SCOLAIRE 1879-80

LIVRES CLASSIQUES. ETC.

LIBRAIRIE

PAYETTE & BOURGEOULT,

250, RUE ST. PAUL, 250, MONTREAL.

Les Directeurs et Directrices des Communautés Religieuses, les Commissions d'Écoles, les Instituteurs et Instituteuses trouveront à cette Librairie tous les Classiques approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, ainsi que les ouvrages d'écoles de tous genres, etc., etc., à des conditions très avantageuses.

Dépôt des Ouvrages Classiques nouveaux de E. Robert, Clerc St. Viateur, approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Grammaire Élémentaire suivie de trois livres d'exercices orthographiques, d'un lexique et de devants de titres. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Gram. Élémentaire, partie de l'épître. 1.30

Association des Arts de Montreal

LIBRAIRIE

A. CHARPENTIER,

St. Hyacinthe, MONTREAL.

OUTILLAGE COMPLET

TRAVAUX

TYPOGRAPHIE

AUX AMATEURS DE

LA PATRIE

22, Rue St. Gabriel.

CHASSE ET DE PECHE.

A. BONNEVILLE

227, Rue Notre-Dame, 227

LIBRAIRIE

IMPRIMERIE ET RELIURE.

Payette & Bourgeault,

LIBRAIRES

No. 250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

ERNEST DESROSIERS,

AVOCAT,

No. 11, Cote de la Place d'Armes.

E. U. PICHE,

AVOCAT et Conseil de la Reine

223 Rue Notre-Dame.

F. X. COCHUE,

SYNDIC OFFICIEL

Pour la Cité et le District de Montreal.

Lajoie, Perrault & Seath

SYNDICS et COMPTABLES

64 et 68 Rue St. Jacques.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

BEAUSOLEIL & KENT

Syndics officiels et comptables.

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montreal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Vins Canadiens

VIGNOBLES DE "CLAIR HOUSE,"

COOKSVILLE, Ont.

MADRE (crû de 1871).

SAUVIGNON (crû de 1872).

SAUVIGNON (crû de 1873).

SAUVIGNON (crû de 1874).

SAUVIGNON (crû de 1875).

SAUVIGNON (crû de 1876).

SAUVIGNON (crû de 1877).

SAUVIGNON (crû de 1878).

SAUVIGNON (crû de 1879).

SAUVIGNON (crû de 1880).

SAUVIGNON (crû de 1881).

SAUVIGNON (crû de 1882).

SAUVIGNON (crû de 1883).

SAUVIGNON (crû de 1884).

SAUVIGNON (crû de 1885).

SAUVIGNON (crû de 1886).

SAUVIGNON (crû de 1887).

SAUVIGNON (crû de 1888).

SAUVIGNON (crû de 1889).

SAUVIGNON (crû de 1890).

SAUVIGNON (crû de 1891).

SAUVIGNON (crû de 1892).

SAUVIGNON (crû de 1893).

SAUVIGNON (crû de 1894).

SAUVIGNON (crû de 1895).

SAUVIGNON (crû de 1896).

SAUVIGNON (crû de 1897).

SAUVIGNON (crû de 1898).

SAUVIGNON (crû de 1899).